

# Pourquoi il faut interdire la compensation

**Supposée contrebalancer les dégradations infligées à la biosphère, la pratique de la « compensation » se généralise et gagne tous les secteurs d'activité. Nombre de voix en dénoncent les abus, mais c'est en réalité son principe même qui est fallacieux. Des scientifiques de l'Atécopol expliquent pourquoi et demandent son interdiction pour libérer la politique écologique de l'emprise néolibérale.**

La compensation est le troisième volet de la doctrine « éviter-réduire-compenser » (ERC) adoptée par la plupart des pays occidentaux et conçue comme une séquence ordonnée dans le sens des priorités décroissantes : il faut d'abord éviter les projets non indispensables, sinon réduire leurs impacts et enfin compenser les impacts résiduels<sup>i</sup>. Elle fait partie du code français de l'environnement depuis 1976 et aujourd'hui de nombreux pays l'imposent par la loi ou la réglementation.

Le concept de compensation s'applique en général à des aménagements ou des installations tels que des routes, des barrages, des aéroports ou des industries et vise à limiter leurs impacts sur la biosphère. Typiquement, on construit l'ouvrage mais en parallèle on met en place des moyens pour préserver une espèce qui serait affectée par le projet ou pour régénérer un écosystème ailleurs.

Aujourd'hui c'est aussi un terme largement utilisé par les entreprises pour désigner des mécanismes qui permettraient à leurs clients de consommer leurs produits tout en annulant ou en réduisant l'empreinte environnementale de ces produits et, en particulier, l'empreinte liée aux émissions de gaz à effets de serre (GES). Le client peut acheter le produit et en même temps acheter la compensation censée annuler ou réduire l'empreinte du produit. Par exemple, le voyageur peut acheter un billet d'avion<sup>ii</sup>, un plein d'essence<sup>iii</sup>, une bouteille de gaz<sup>iv</sup> ou un ordinateur<sup>v</sup>, et simultanément (au même guichet ou sur le même site internet, via la même entreprise) financer des actions telles que la plantation d'arbres pour capturer la quantité de CO<sub>2</sub> correspondant aux émissions du produit. On parle alors de « compensation carbone ».

Le recours à la compensation a pris une ampleur considérable ces dernières années au point de se généraliser à tous les secteurs et à tous les types de dégradation. Ainsi, il est dorénavant possible pour une entreprise produisant du plastique de « compenser » les inévitables pollutions liées à cette matière en finançant des projets de collecte de déchets plastiques<sup>vi</sup>. Ce type de mécanisme de compensation est aujourd'hui intégré dans les plans d'action écologiques de nombreuses entreprises voire de secteurs entiers, comme celui de l'aviation civile.

Le principe de compensation repose sur le postulat qu'une dégradation infligée à la biosphère à un instant donné et en un lieu donné peut être contrebalancée par une action compensatrice, qu'elle soit locale et simultanée ou délocalisée dans le temps et l'espace. La compensation permettrait ainsi d'annuler l'impact écologique d'un point de vue global.

Questionner la validité de ce postulat nécessite de s'intéresser à la nature de la biosphère, à sa situation actuelle ainsi qu'à notre pouvoir d'agir dans cette biosphère.

## Gaïa, un tissu d'interdépendances

Nous les humains appartenons à la biosphère, l'ensemble du vivant, qui elle-même se situe dans la *zone critique* <sup>vii,viii,ix</sup>, cette fine couche qui va de la base des sols ou du bas des roches sédimentaires au haut de la troposphère (~10km d'altitude), qui recouvre le globe comme une peau, et dans laquelle tous les êtres vivants et inertes, c'est à dire les roches, les rivières, les océans, les glaciers, les nappes phréatiques, les animaux, les végétaux, les nuages etc, sont liés entre eux par des relations d'interdépendances complexes.

Chacun de ces agents de la zone critique interagit de façon dynamique avec les autres. Il n'y a pas d'environnement figé dans lequel évoluerait chaque agent mais un tissu d'interactions entre des agents animés ou inertes (roches et plantes, par exemple) qui ne cessent de se modifier les uns les autres, soit directement, soit par l'intermédiaire de cycles ou de boucles de rétroaction. L'ensemble de ces agents et ce tissu de relations d'interdépendances constituent une entité qui a évolué depuis 3,5 milliards d'années, et qui semble unique dans le système solaire et dans l'environnement galactique proche. Ne pouvant la classer dans les catégories scientifiques connues, James Lovelock, physiologiste et ingénieur à la NASA, propose de nommer cette entité *Gaïa* en 1972<sup>x</sup>. Il ne s'agissait pas là d'une quelconque approche mystique mais simplement de nommer cette entité matérielle en utilisant le nom d'une déesse antique. Si nous nous démarquons des travaux postérieurs de Lovelock, l'interprétation de Bruno Latour de cette découverte comme d'une révolution scientifique nous paraît justifiée : c'est une évolution majeure de la pensée occidentale prenant conscience de la singularité et de l'irréductibilité de ce tissu de relations d'interdépendances.

## Une dévitalisation fulgurante

De nombreuses études et observations attestent que les désastres socio-écologiques que nous connaissons aujourd'hui résultent d'une augmentation brutale des interactions de la civilisation humaine occidentale thermo-industrielle avec tout le reste de la zone critique. Les interactions de *sapiens sapiens* avec la zone critique n'ont eu cesse de la modifier mais la révolution industrielle et les développements qui s'en sont suivis jusqu'à la période dite de la « grande accélération »<sup>xi</sup> ont provoqué un saut qualitatif et quantitatif des interactions au point de la faire basculer dans une instabilité. Celle-ci se caractérise par une modification rapide des équilibres et par l'affaiblissement ou la destruction de certains agents - notamment des êtres vivants - que ce soit le nombre d'espèces ou le nombre d'individus par espèce. Ce qui est parfois qualifié d' « érosion du vivant » ressemble de plus en plus à une extinction de masse comparable aux cinq précédentes qui ont jalonné l'histoire de la vie sur Terre. Elle est cependant d'une fulgurance inédite puisqu'elle se déroule sur une échelle temporelle de l'ordre du siècle alors que les extinctions précédentes se sont étalées sur des millions d'années.

Bien qu'elle soit en croissance démographique, la population humaine subit également l'augmentation brutale des interactions avec cette civilisation dont l'influence gagne toutes les autres : dépossession des moyens de subsistance, pollutions en tout genre, exploitations, inégalités sociales, conflits armés, urbanisation, technologisation, globalisation du commerce et de l'économie néolibérale. Les effets sont désastreux pour les conditions de vie, la santé, la diversité culturelle et le bien être d'une majorité d'humains alors qu'une minorité s'accapare les richesses et le pouvoir. De plus, par toutes leurs relations d'interdépendance avec le reste de la zone critique, les humains comme les autres espèces sont rétroactivement affectés par sa dégradation.

La biosphère se trouve donc aujourd'hui dans un état fortement dégradé et instable par rapport à l'ère pré-industrielle au point que l'avenir de l'humanité et l'habitabilité de notre planète sont menacés.

## Une impossibilité

Cependant, si nous pouvons dégrader ou dévitaliser (au sens de réduire la quantité et la variété d'êtres vivants) la zone critique par une augmentation brutale d'interaction, nous ne savons pas lui procurer un surcroît de vitalité, c'est-à-dire créer les conditions pour qu'elle puisse générer plus d'espèces, d'individus par espèces et que ce processus soit pérenne. Le mieux qu'un agent de Gaïa puisse faire pour ne pas provoquer trop rapidement une perturbation globale (l'équilibre stationnaire éternel n'existe pas) est de maintenir ses interactions à des niveaux relativement constants. Toute action a des effets sur les agents et le maillage des interdépendances génère des boucles de rétroactions à toutes les échelles de temps et d'espace impliquant un grand nombre de phénomènes physico-chimiques et biologiques qui restent impossibles à prédire sur le long terme. La modification brutale d'une interaction d'un agent avec les autres a par conséquent des effets imprévisibles et irréversibles. C'est ce qui différencie la zone critique d'une mécanique qui pourrait faire l'objet d'une ingénierie.

Restaurer une terre stérile pour y favoriser la génération d'un écosystème riche en biodiversité ou prendre soin d'une espèce pour éviter son extinction sont des actions positives du point de vue du vivant localement ou à un instant donné, mais cela ne signifie pas que de telles actions permettront à la zone critique en général de gagner en vitalité (au sens de foisonnement global du vivant). Il est impossible de reproduire sur des échelles de temps correspondant à la durée d'une vie humaine ce que des milliards d'années d'évolution avec une variété extraordinaire de phénomènes astrophysiques, géologiques, physico-chimiques et biologiques ont permis de réaliser, c'est à dire de permettre le développement d'êtres vivants conduisant à la variété que nous avons connue. Car c'est toute l'histoire de la Terre et de sa zone critique qui est impliquée dans ce foisonnement : il ne résulte pas de quelques processus isolés et reproductibles par des humains. Ainsi, aussi difficile à admettre que cela puisse être pour une civilisation de la technoscience capable d'aller sur la Lune et qui rêve de coloniser Mars, nous n'avons pas le pouvoir de provoquer un surcroît de vitalité de la zone critique. Nous ne la dominons pas, nous sommes pris dans son tissu d'interdépendances comme ses autres agents.

## Réduire et restaurer

Par conséquent, alors que Gaïa est précipitée dans une instabilité suite à l'augmentation brutale des interactions de quelques humains avec les autres agents, la seule attitude possible pour ne pas entretenir l'instabilité et la dévitalisation associée, est de revenir à des niveaux d'interaction proches de ceux d'avant la perturbation tout en tentant de prendre soin des agents fortement dégradés pour les restaurer lorsque cela est encore possible, c'est-à-dire tenter de les ramener le plus habilement possible (sans provoquer de nouveaux excès d'interaction) à des états proches de ceux qu'ils ont connus avant la perturbation. Cela ne signifie pas que nous pourrions retrouver l'état global de la zone critique avant la perturbation car l'irréversibilité des interactions l'interdit (les espèces disparues ne reviendront pas, les microplastiques disséminés dans les sols et les océans y resteront, le niveau des océans continuera de monter, etc) mais nous pouvons tenter de retrouver un état relativement stable dans lequel le processus de dévitalisation serait fortement ralenti, si ce n'est stoppé.

Pour cela, toutes les interactions ayant augmenté en intensité de façon excessive doivent être réduites simultanément à proportion de leurs impacts et tous les agents dégradés pouvant encore l'être doivent être restaurés. En effet, se contenter de réduire seulement certaines interactions et continuer à en maintenir d'autres à des niveaux excessifs, ou ne restaurer que certains agents reviendrait à entretenir l'instabilité.

Pour illustrer avec quelques exemples concrets, réduire les interactions ayant atteint des niveaux excessifs consiste notamment à : réduire notre consommation de produits manufacturés qui repose

sur une exploitation excessive des peuples et des ressources minières dans une forme de néocolonialisme ; stopper l'artificialisation des terres car toutes les terres déjà artificialisées représentent un excès d'interaction avec la faune, la flore, les sols etc ; stopper les émissions de GES et donc à ne plus consommer d'énergies fossiles car les concentrations actuelles de GES représentent déjà un excès d'interaction avec l'atmosphère, les océans (réchauffement et acidification par le CO<sub>2</sub>) et le climat ; stopper les pollutions des sols et de l'eau liées à l'extraction minière, à l'agriculture et aux déchets de toute sorte ; arrêter la déforestation, etc.

Quant à restaurer les agents fortement dégradés cela consiste à prendre soin des populations qui subissent directement les impacts négatifs de notre civilisation notamment en rendant les terres accaparées, préserver les peuples et les cultures menacés, restaurer l'atmosphère en capturant du carbone, restaurer les sols artificialisés ou appauvris par l'agriculture intensive et les pollutions, replanter des haies dans les terres agricoles à nu, protéger les espèces en voie d'extinction, restaurer les forêts dégradées.

Ces quelques exemples montrent à quel point la réduction des interactions et la restauration des agents dégradés nécessitent des bouleversements majeurs et systémiques de nos sociétés occidentales ou occidentalisées, comme sortir du productivisme-consummérisme et des énergies fossiles. Ce sont pourtant les seuls moyens à notre disposition pour tenter de limiter la dévitalisation en cours de la zone critique.

## **Une négation de l'état de la biosphère et de sa complexité**

Le principe de compensation, tout à l'inverse, laisse entendre qu'il serait possible de maintenir une interaction à un niveau excessif tant que nous restaurons ou que nous réduisons cette interaction ailleurs ou que nous réduisons d'autres interactions. Ainsi, par exemple, nous pourrions continuer à artificialiser des terres à certains endroits à condition d'en restaurer ailleurs, ou à déranger ou détruire des espèces tant que nous favorisons les mêmes ou d'autres espèces ailleurs, ou à émettre du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère tant que nous en capturons en plantant des arbres ou que nous finançons des programmes de remplacement des chaudières à gaz chez les particuliers pour qu'ils en émettent moins.

Cela revient à nier l'état dégradé et instable dans lequel se trouve actuellement la zone critique, ainsi que l'irréversibilité et l'imprévisibilité des effets produits par un excès d'interaction ou par la dégradation d'un agent. La zone critique est vue comme une mécanique pouvant faire l'objet d'une ingénierie et pouvant être monitorée par quelques paramètres quantifiables<sup>xii</sup>.

Les différents acteurs de l'économie (les entreprises, les institutions, les individus) pourraient ainsi se contenter de participer à des actions vertueuses pour maintenir le niveau de leurs interactions alors qu'il faudrait les réduire. De plus, réduire l'estimation de l'impact écologique à quelques indicateurs quantifiables (biodiversité, émissions de gaz à effet de serre) permet aux différents acteurs de réaliser, sous contrôle d'une instance régulatrice ou non, l'évaluation de leur propre impact en incluant des activités prétendument vertueuses et donc compensatrices. C'est ainsi que des notions telles que le « No Net Loss » (pas de perte nette) pour la biodiversité, la « neutralité carbone » (ou « net zero ») pour les émissions de CO<sub>2</sub> ou la « neutralité plastique » se sont imposées comme des objectifs équivalents à la suppression de l'impact environnemental. Ces objectifs sont alors considérés au niveau de l'activité de chaque acteur, laissant la liberté à chacun de trouver la façon de tendre vers l'équilibre. Cela devient un simple problème de comptabilité (voir l'exemple éloquent du projet de compensation envisagé pour l'aéroport de Notre Dame des Landes<sup>xiii</sup>). Or, la balance n'est pas souhaitable puisqu'il faut réduire toutes les interactions et restaurer tout ce qui peut l'être, et que donc réduire une interaction ou restaurer un agent ne signifie pas qu'on peut se passer de réduire une autre

interaction. De plus, cette balance n'est pas possible, en raison de l'irréversibilité des effets et du fait que ces critères basés sur quelques quantités mesurables ne rendent pas compte de tous les impacts sur la biosphère d'un excès d'interaction.

Ainsi, que le secteur de l'aviation civile décide de participer à l'effort de capture de CO<sub>2</sub> atmosphérique en plantant des arbres<sup>xiv</sup> ne doit en aucun cas dispenser ce secteur de réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> comme tous les secteurs : il n'y a pas de compensation entre ces deux actions puisqu'il faut à la fois réduire les émissions et capturer du CO<sub>2</sub>. Même dans le cas irréaliste où il serait possible de capturer autant de CO<sub>2</sub> que ce qui est émis, l'impact de toutes les activités émettrices (le tourisme de masse par exemple) et les quantités de CO<sub>2</sub> en circulation dans l'atmosphère continueraient à avoir des conséquences graves sur la biosphère. De même, participer au financement de la restauration de terres agricoles dans la plaine de la Crau<sup>xv</sup> ne doit pas permettre à une entreprise construisant des autoroutes de faire disparaître une zone humide ou une espèce animale : il n'y a pas de compensation entre ces deux actions puisqu'il faut à la fois protéger les espèces et les zones humides et restaurer les terres agricoles stériles. Ou encore, l'installation d'écoponts pour permettre aux animaux de traverser une autoroute constitue bien une réduction de son impact mais ce n'est pas une compensation, la faune préférerait certainement se passer de cette entaille, bruyante, polluante et coupant son milieu de vie en deux sur des kilomètres. Il faut à la fois éviter ou limiter la construction d'autoroutes et réduire leurs impacts.

## **Une inversion sémantique**

En réalité, le principe de compensation tel que défini et pratiqué dans nos sociétés n'est pas un bien qui compense un mal, mais un mal qui « compense » - c'est à dire qui annule ou réduit - un bien, puisque restaurer une terre ou l'atmosphère devient une autorisation à dégrader ailleurs, alors que l'état actuel de la biosphère commande à la fois de restaurer et de ne plus dégrader. Comme cela a déjà été dénoncé par nombre d'auteurs, la compensation revient à un « permis à dégrader » ou « permis à polluer », à l'opposé du sens usuel du mot qui est généralement compris comme une action contre la dégradation de la biosphère. C'est un bel exemple d'inversion sémantique !

Pour prendre une image, c'est un peu comme si vous apportiez des médicaments à un voisin malade et chétif mais que vous en profitiez pour lui voler ses vivres. Il est évident que votre voisin a besoin de se nourrir, et que du point de vue de sa santé lui apporter ses remèdes ne « compense » pas le fait de l'affamer. Et du point de vue moral ou éthique c'est bien sûr un comportement indéfendable : si lui apporter ses médicaments est une action altruiste, elle n'autorise pas une action nuisible comme lui voler ses vivres.

## **Des arguments « massue »**

Comment se fait-il, alors, que ce principe de compensation ait pris une telle importance et qu'il se soit imposé jusque dans la législation d'un grand nombre de pays dont la France ? Et pourquoi n'est-il pas plus remis en question ?

La réponse à la première question est certainement complexe et implique des considérations historiques (voir par ex Bonneuil 2015<sup>xvi</sup>), anthropologiques (notre rapport à la nature), politiques et économiques que nous ne développerons pas ici. La réponse à la deuxième question réside probablement en partie dans l'apparente force des deux principaux arguments souvent avancés en sa faveur et qui semblent avoir colonisé la pensée comme des arguments indiscutables au point de devenir des arguments « massue ».

Premier argument : il est impossible pour nos sociétés occidentales ou occidentalisées de changer du jour au lendemain, nous allons forcément continuer à dégrader la biosphère encore un certain temps et nous n'avons donc pas le choix, il faut essayer de compenser d'une façon ou d'une autre ces dégradations.

Deuxième argument : la transformation de nos sociétés et la restauration des agents dégradés de la zone critique nécessitent des investissements, il faut donc bien aller chercher l'argent où il est, et la compensation est le moyen le plus efficace de contraindre les acteurs économiques à contribuer à la transition. Ce serait une forme de régulation vertueuse du capitalisme conforme au principe de « pollueur-payeur ».

Le premier argument semble irréfutable. En effet, une société ne change pas du jour au lendemain mais, nous l'avons vu, aucune compensation n'est possible au sein de la zone critique : c'est un leurre. La seule réponse viable est d'essayer de changer le plus rapidement possible (collectivement et individuellement) pour réduire les interactions excessives et restaurer ce qui peut encore l'être. Aucune action ne peut permettre à une entreprise, une institution, une collectivité ou un individu de s'extraire de cette réalité. Il est bien sûr possible de décider collectivement que tel projet (par exemple une route, une voie de chemin de fer) doit être réalisé, ou que telle activité (par exemple les déplacements en avions, le transport maritime) doit être maintenue, mais la décision doit être prise en conscience des dommages occasionnés et de leur irréversibilité. Ce n'est pas parce que nous avons la capacité de dégrader la zone critique que nous avons le pouvoir de réparer l'ensemble des dommages causés.

Le deuxième argument paraît solide également : certaines réaffectations des investissements ou redistributions des capitaux sont souhaitables, par exemple des énergies fossiles vers les énergies renouvelables, des productions industrielles polluantes vers la restauration des écosystèmes (quoique la situation impose surtout de décroître les activités économiques en général). Et, en effet, il semble légitime d'impliquer dans ce processus les acteurs principaux de l'économie, c'est à dire les entreprises, et en premier lieu les plus polluantes. Cependant, ces décisions relèvent de la sphère politique et, compte tenu des enjeux, l'orientation des investissements devrait être orchestrée par les pouvoirs publics ou collectivement par les citoyens. Ce n'est pas le rôle d'une compagnie aérienne de s'occuper du reboisement ou non de certaines terres, même indirectement par le biais d'un organisme ou d'une banque de compensation sous contrôle de l'état. Le fait que ce soit le cas aujourd'hui est révélateur du désengagement voire de la collusion de l'état avec le monde des affaires face aux enjeux écologiques. Ces acteurs de l'économie, fussent-ils de bonne volonté, tendent à défendre leurs intérêts et donc à maintenir le système socio-économique.

Faire payer les pollueurs en les taxant ou en leur imposant des sanctions pénales semble bien nécessaire mais il ne devrait pas revenir à ces pollueurs de décider des politiques de transition et encore moins d'afficher leur contribution à cette transition comme une justification de leurs activités polluantes ou d'intégrer directement une telle contribution dans la comptabilité de leur impact environnemental (par exemple inclure la plantation d'arbres dans leurs bilans d'émissions de GES, pratique également dénoncée par Carbone 4<sup>xvii</sup>). L'état ou les collectivités doivent pouvoir gérer et orienter les budgets pour la transformation de nos sociétés en toute indépendance et en toute transparence. L'utilisation des fonds prélevés par les taxes ou amendes doit revenir à la puissance publique et les entreprises sanctionnées ne devraient pouvoir tirer aucun bénéfice de leurs sanctions. Elles devraient au contraire être contraintes à afficher leurs impacts négatifs pour en informer les consommateurs.

## Un concept destructeur pour la biosphère et la politique

La compensation a connu un fort développement ces dernières années<sup>xviii</sup> ce qui n'a rien fait pour améliorer la situation globale, au contraire. A tel point que l'ONU s'est récemment fendue d'un communiqué pour rappeler que « Les compensations carbone ne nous sauveront pas »<sup>xix</sup>. Les conséquences néfastes sont multiples et déjà bien documentées<sup>xx</sup> ; nous n'en considérerons que quelques-unes ici.

### Effets directs sur la biosphère

Rien que la compensation des émissions de GES par la plantation d'arbres, a priori sans danger, pose de sérieux problèmes et nombre de publications en pointent les effets pervers<sup>xxi</sup>.

En premier lieu, vouloir compenser les émissions mondiales de GES par la plantation d'arbres implique de reboiser des surfaces considérables. En faisant des hypothèses très optimistes sur l'extraction de carbone sous forme de bois via l'exploitation de ces nouvelles forêts, il faudrait ainsi reboiser une surface équivalente à une fois et demi celle des États-Unis<sup>xxii</sup>; avec des hypothèses moins optimistes, c'est le tiers des surfaces terrestres qu'il faudrait reboiser. Transformer l'usage des sols sur de telles surfaces aurait des implications graves sur la faune et les populations.

Ainsi, le projet AFR100 (<https://afr100.org>), prévoit de « reboiser » 100 millions d'hectares en Afrique, en ignorant que les terres visées sont essentiellement de la savane qui, depuis des millions d'années, abrite une faune bien particulière et constitue un acteur essentiel de la biosphère, y compris pour son rôle climatique et pour les populations (élevage, agriculture). De plus, la vulnérabilité des forêts face au dérèglement climatique (capacité de stockage de carbone diminuée et incendies) rend cette méthode de stockage très risquée. Reboiser est donc sûrement utile mais ne peut en aucun cas compenser les émissions actuelles.

### Brouillage et verrouillage des politiques environnementales

La compensation ne pose pas de problèmes par ses seuls effets directs sur la biosphère mais aussi, et ce ne sont pas les moindres, par ses conséquences sur la lisibilité, la gouvernabilité et sur l'efficacité des politiques environnementales. Laisser croire qu'il suffirait de réguler le capitalisme (en particulier lorsque la dite régulation est en réalité un droit à polluer) pour que les crises environnementales soient traitées correctement, laisser les entreprises polluantes avoir la main sur les politiques environnementales et imposer l'idée que la compensation est inévitable car ce serait le seul moyen de prendre en compte les dégradations infligées à la biosphère par nos sociétés, tout cela conduit à une opacité et à une confiscation des politiques environnementales. Les citoyens sont exclus des choix politiques et croient que ces sujets ne les concernent pas ou que les seuls moyens d'action passent par cette compensation qu'on leur donne la possibilité d'acheter dans certains cas. Il s'agit d'un verrouillage du système et d'une négation du fait que les crises environnementales concernent tout le monde et qu'elles affectent avant tout les populations les plus pauvres et les plus exclues de la politique.

Le concept de compensation laisse penser qu'il serait possible de créer des mécanismes économiques entre certaines dégradations de la biosphère et certains projets écologiques de façon vertueuse, l'invention de ces mécanismes étant laissée à la libre créativité (l'innovation) des entreprises, des projets d'aménagement, ou des banques de compensation. Cela conduit inévitablement à l'apparition d'un réseau complexe de relations artificielles et concurrentielles entre des dégradations et des projets écologiques. Ce réseau foisonnant de relations techno-économiques fixées par les différents acteurs privés et publics échappe par nature à tout pilotage par la puissance publique ou par les citoyens. De plus, il rend les véritables relations de cause à effet entre les différentes dégradations et leurs sources ainsi que les politiques publiques de moins en moins lisibles.

Ainsi, les avions ne sont plus simplement des émetteurs de GES mais aussi des machines à capturer

les GES via le programme CORSIA (Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation) qui vise à imposer la compensation, notamment forestière, à l'aviation internationale. Alors que l'inefficacité de cette compensation a été démontrée<sup>xxiii,xxiv</sup> tout le secteur de l'aéronautique continue à la présenter comme un des piliers de son programme de réduction de ses émissions de GES d'un facteur deux avant 2050. Dans ce contexte, que doivent faire les pouvoirs publics (les états) ? Réguler le trafic aérien alors que le bilan des émissions de GES semble pouvoir être stabilisé par cette compensation ? Les états doivent-ils eux-mêmes entreprendre de reforester alors que les entreprises s'en chargent ? Et quelle place dans ces décisions pour les populations qui pâtissent à la fois du dérèglement climatique et de la reforestation imposée et mal conçue ?

Ce réseau complexe de mécanismes artificiels forme une sorte de corset dont il devient de plus en plus difficile de se libérer. Les pouvoirs publics qui en sont complices en deviennent prisonniers. De plus, le concept d'additionalité, sensé inciter les entreprises à compenser via des projets qui ne seraient pas déjà mis en œuvre par les pouvoirs publics, représente un véritable renoncement à la planification et une démission face aux intérêts privés. Car on laisse ainsi aux entreprises le soin de décider quelles actions seront bénéfiques pour la biosphère au-delà des actions déjà mises en place par l'état. La puissance publique ne fait que suivre les décisions des entreprises en tentant, a posteriori, de réguler ce qui peut encore l'être sans trop nuire à leurs intérêts.

### **Dérégulation néolibérale**

La compensation participe en réalité d'une dérive libérale de nos sociétés qui tendent à s'affranchir du droit. De plus en plus de crimes échappent à leur procès et aux sanctions par l'institution juridique, des « réparations » étant directement négociées entre criminel et victimes. Une fois l'accord financier conclu les poursuites sont abandonnées et l'affaire classée. De façon similaire, les dégradations de la biosphère échappent à la justice parce qu'une compensation est mise en œuvre. Cette dérive prive nos sociétés de l'outil juridique pour lutter contre les écocides. Un exemple emblématique est le cas de l'industrie minière au Chili : privant les populations locales d'eau et polluant leurs terres à l'acide sulfurique et à l'arsenic, elle « compense » ces crimes dans le cadre d'accords extrajudiciaires en finançant des programmes d'investissement et des bourses d'étude aux habitants<sup>xxv</sup>.

### **Déresponsabilisation**

Si la compensation est d'abord un droit à dégrader pour les entreprises et les collectivités qui la mettent en œuvre, elle a aussi pour effet de déresponsabiliser le consommateur et ainsi de maintenir un système basé sur le productivisme et la surconsommation. La compensation est littéralement vendue comme une annulation de tout ou partie des dégradations liées à la production. Les individus sont ainsi libérés du poids des bouleversements écologiques et sociaux en cours qui réclament un véritable changement des modes de vie et en premier lieu une décroissance drastique de la consommation.

### **Inégalités, injustice, néocolonialisme**

La compensation, qui prend souvent la forme d'une restauration d'un milieu dégradé, présente l'avantage de pouvoir être mise en œuvre ailleurs et notamment dans des pays où les états sont plus ou moins sous le joug des puissances occidentales, et où les espaces et le climat permettent des « restaurations » rapides. Les pays du Sud présentent ainsi un terrain idéal pour la compensation à grande échelle et peu importe si les territoires considérés sont effectivement dégradés ou non (voir l'exemple cité plus haut de la savane considérée comme un territoire déforesté) ou si les populations doivent en pâtir<sup>xxvi</sup>. Les projets de compensation s'accompagnent ainsi souvent d'atteintes aux droits humains<sup>xxvii</sup> et il s'agit bien d'un néocolonialisme de l'occident qui renforce encore l'injustice climatique. Ces pays sont en général ceux qui souffrent le plus des dérèglements climatiques alors qu'ils sont les moins émetteurs de GES parce que les plus pauvres ; ils doivent maintenant subir en plus les projets de compensation des pays émetteurs.



## Décompenser le capitalisme pour reprendre la main sur la politique

L'inversion sémantique se traduit dans la réalité politique, économique, sociale et environnementale. Loin d'être un mécanisme de régulation du capitalisme basé sur le principe du pollueur-payeur, comme cela est souvent avancé, la compensation est un outil de *greenwashing* mis à la disposition du capitalisme pour le libérer des contraintes écologiques.

Il ne s'agit pas seulement d'un problème sémantique : remplacer *compensation* par *contribution* comme cela a été proposé<sup>xxviii</sup> ne suffira pas, c'est bien le concept même qui pose problème. Au même titre que la publicité mensongère, la loi devrait l'interdire purement et simplement.

Il semble indispensable de se libérer de l'imbroglio et des leurres de la compensation pour pouvoir enfin agir de façon cohérente et concertée. Interdire la compensation c'est dans un même mouvement se dégager des marges de manœuvre et se réappropriier les politiques écologiques. Il existe de nombreuses alternatives, allant de la planification et la régulation par l'Etat (sans laisser la main aux entreprises) à des organisations plus démocratiques et horizontales impliquant tous les citoyens. Il ne s'agit plus de gérer la « Nature » comme une entité extérieure pouvant être objet d'ingénierie et de comptabilité (les « externalités »), mais d'instaurer une gouvernance des *communs*<sup>xxix</sup>, dans lesquels seraient inclus la zone critique avec tous les agents qui la composent (nous y compris) et toutes les relations d'interdépendances qui en font la trame.

Enfin, renoncer à l'idée même de compensation constituerait une étape dans la transformation de notre rapport au monde vers plus d'égard à la zone critique, ses agents et leurs relations d'interdépendances. Car cela implique de prendre conscience de notre appartenance à ce tissu et de notre responsabilité dans ses dégradations. Assumer pleinement cette responsabilité est aujourd'hui indispensable pour ne plus se laisser illusionner par de fausses solutions et préserver l'habitabilité de notre planète.

Rédigé par Frédéric Boone, avec les contributions de Julian Carrey, Odin Marc, Guillaume Carbou, Laure Laffont, Laure Vieu, Geneviève Azam, Jean-Paul Malrieu, Vincent Gerbaud de l'Atécopol et la contribution de Marion Coutance du collectif « CAMPUS d'après Grenoble »

---

<sup>i</sup> Voir par exemple la fiche du ministère de l'écologie :

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20La%20s%C3%A9quence%20%C3%A9viter%20%C3%A9duire%20et%20compenser.pdf>

<sup>ii</sup> <https://corporate.airfrance.com/fr/communiqu%C3%A9-de-presse/la-compensation-de-100-des-emissions-de-co2-des-vols-domestiques-dair-france>

<sup>iii</sup> <https://www.fuelforplanet.com/>

<sup>iv</sup> <https://www.butagaz.fr/bouteilles-de-gaz/compensation-carbone>

<sup>v</sup> <https://techtoday.lenovo.com/fr/fr/solutions/co2offset>

<sup>vi</sup> Laura Peano, « Les “crédits plastiques” visent à permettre aux entreprises d'atteindre la “neutralité plastique” », Le Monde, 14/03/2022, [https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/03/14/les-credits-plastiques-visent-a-permettre-aux-entreprises-d-atteindre-la-neutralite-plastique\\_6117470\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/03/14/les-credits-plastiques-visent-a-permettre-aux-entreprises-d-atteindre-la-neutralite-plastique_6117470_3232.html)

<sup>vii</sup> Susan L. Brantley et al « crossing disciplines », 2007

<sup>viii</sup> *Face à Gaïa*, Bruno Latour, La Découverte, 2015

<sup>ix</sup> NB : il existe plusieurs définitions de la *zone critique*. La définition des géologues notamment diffère de celle que nous adoptons ici. Pour nous il s'agit de la couche qui inclut tous les organismes vivants et les agents inertes avec lesquels ils sont le plus directement liés par des relations d'interdépendances. C'est une définition relativement floue qui ne permet pas d'identifier de frontières bien nettes. De façon arbitraire, suivant Latour, nous estimons que la base des sols ou le bas des roches sédimentaires ainsi que le haut de la troposphère sont des limites qui permettent d'inclure la presque totalité du vivant et des agents inertes liés au vivant. Mais il est clair que pour inclure la totalité des relations d'interdépendance il faudrait placer la limite basse au centre de la Terre (rôle du magma, du noyau etc...) et la limite haute aux limites du système solaire voire au-delà (rôle des comètes, des rayons cosmiques etc.).

<sup>x</sup> James Lovelock, “Gaia as seen through the atmosphere”, *Atmospheric Environment*, 1972, 6,p.579-580

- 
- <sup>xi</sup> Will Steffen, Paul J. Crutzen et John R. McNeil, « *The Anthropocene: Are Humans Now Overwhelming the Great Forces of Nature?* » [« L'Anthropocène : les humains sont-ils en train de submerger les grandes forces de la nature ? »], *Ambio*, Royal Swedish Academy of Sciences, 36, o 8, , 614
- <sup>xii</sup> Vincent Devictor, « La compensation écologique : fondements épistémiques et reconfigurations technoscientifiques », *Natures Sciences Sociétés* 26, 2, 136-149 (2018)
- <sup>xiii</sup> Benoît Dauguet, *Mesures contre nature, Mythes et rouages de la compensation écologique*, lundi matin, 17 Juin 2021, <https://lundi.am/Mesures-contre-nature>
- <sup>xiv</sup> Le programme de compensation du secteur de l'aviation : CORSIA <https://www.icao.int/environmental-protection/CORSIA/Pages/default.aspx>
- <sup>xv</sup> Voir l'opération de la banque de compensation française, CDC Biodiversité, qui porte sur la restauration d'espaces naturels à Saint-Martin-de-Crau, afin de constituer une « Réserve d'Actifs Naturels » que les maitres d'ouvrage soumis à une obligation de compensation peuvent acheter, <https://www.cdc-biodiversite.fr/wp-content/uploads/2018/02/PLAQUETTE-COSSURE-FR-BD.pdf>
- <sup>xvi</sup> Bonneuil, C., 2015. Tell me where you come from, I will tell you who you are: A genealogy of biodiversity offsetting mechanisms in historical context. *Biol. Conserv.* doi:10.1016/j.biocon.2015.09.022
- <sup>xvii</sup> Net Zero Initiative, *Un référentiel pour une neutralité carbone collective*, Avril 2020, <https://www.carbone4.com/publication-referentiel-nzi>
- <sup>xviii</sup> [https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/01/26/dans-la-jungle-de-la-compensation-carbone\\_6027280\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/01/26/dans-la-jungle-de-la-compensation-carbone_6027280_3234.html)
- <sup>xix</sup> <https://www.unenvironment.org/fr/actualites-et-recits/recit/les-compensations-carbone-ne-nous-sauveront-pas>
- <sup>xx</sup> <https://france.attac.org/se-mobiliser/justice-sociale-et-climatique/changeons-systeme-pas-climat/article/loi-biodiversite-et-compensation>
- <sup>xxi</sup> [https://www.liberation.fr/debats/2019/04/03/planter-des-arbres-pour-mieux-polluer\\_1718889](https://www.liberation.fr/debats/2019/04/03/planter-des-arbres-pour-mieux-polluer_1718889)
- <sup>xxii</sup> William J. Bond, Nicola Stevens, Guy F. Midgley, Caroline E.R. Lehmann, *The Trouble with Trees: Afforestation Plans for Africa*, *Trends in Ecology & Evolution*, Volume 34, Issue 11, 2019, <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0169534719302526>
- <sup>xxiii</sup> Jutta Kill, « Unearned credit: Why aviation industry forest offsets are doomed to fail », FERN, 2017, <https://www.fern.org/publications-insight/unearned-credit-why-aviation-industry-forest-offsets-are-doomed-to-fail-184/>
- <sup>xxiv</sup> Öko-Institut, *How additional is the Clean Development Mechanism? : Analysis of the application of current tools and proposed alternatives*, Berlin, Commission européenne, , 173
- <sup>xxv</sup> <https://multinationales.org/Chili-quand-l-industrie-mini%C3%A9re-assoiffe-les-villages-et-pollue-l-environnement>
- <sup>xxvi</sup> *En Tanzanie, le mirage de la compensation carbone*, Mediapart, 11/11/2021, <https://www.mediapart.fr/journal/international/111121/en-tanzanie-le-mirage-de-la-compensation-carbone>
- <sup>xxvii</sup> J.P. Barletti Sarmiento et A.M. Larson, « Rights abuse allegations in the context of REDD+ readiness and implementation: A preliminary review and proposal for moving forward », *CIFOR Infobrief*, o 190, (DOI 10.17528/cifor/006630, présentation en ligne [archive], 10.17528/cifor/006630
- <sup>xxviii</sup> <http://www.carbone4.com/neditespluscompensation-de-compensation-a-contribution/>
- <sup>xxix</sup> Elinor Ostrom, *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Etopia/DeBoeck, 2010.